



Notre nourrice nous met au prud'homme

Par **Test38**, le **05/07/2014** à **10:15**

Bonjour à tous.

Voilà notre ancienne nourrice nous a convoquer au prud'homme et passé au bureau de conciliation car après l'avoir licencié nous ne l'avons pas convoqué à un entretien préalable avant son licenciement, mais voilà cette loi ne s'applique pas aux assistantes maternelles. (loi qui a été vue en cour de cassation est validée) ce qui nous a amené à lui prouver en lui envoyant les textes de loi dans notre rapport de conclusion.

Puis à son tour de nous envoyer ces conclusions par son avocat ou là notre grande surprise ou elle ne parle plus de l'entretien préalable mais du fait qu'elle était enceinte, à savoir qu'aucun certificat médical nous a été envoyé de sa part en recommandé.. Nous avons reçu seulement en envoi normal 1 seul arrêt de travail qui n'indique aucun cas son état de grossesse sachant qu'elle avait 15 jours pour nous envoyer son certificat après avoir reçu sa lettre de licenciement pour cause de déménagement et pour la rentrée en maternelle pour notre fils cette année.

Elle essaye par tous les moyens de nous avoir et pensez vous qu'elle va pouvoir réussir?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **05/07/2014** à **11:29**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait s'en remettre à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes qui devrait analyser exactement les éléments proposés par chacune des parties...

Par **Test38**, le **05/07/2014** à **12:10**

Bonjour merci d'avoir répondu rapidement, mais pensez vous que l'analyse des prud'hommes nous sera défavorable ou pas?

Par **P.M.**, le **05/07/2014** à **12:16**

Je ne vois pas dans l'état des informations que nous avons comment elle pourrait vous être défavorable...